

Réunion du Conseil Municipal du 29 février 2016

Présents ou représentés : A. Forestier, C. Haroux, A. Lapaux, M. Munich, C. Andraud, A. Boucheras, Y. Deplat, J.M. Ebely, C. Patier, R. Mouton, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, R. Langouët
Absent : Ph. Blateyron

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 22 décembre 2015, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- Le point sur les travaux et programme de travaux pour 2016 :

- Le commerce est au stade des finitions
- La deuxième tranche des travaux route des Fours à chaux avec l'entreprise ROBINET est presque terminée
- Concernant les travaux d'assainissement, il reste la dernière tranche des travaux à programmer afin de terminer la mise en séparatif entre les fours à chaux et le bourg de Joze. C'est la partie « Croix des Rameaux » et « Petit chemin de la Fontaine » qu'il convient de réaliser pour faire la jonction avec l'Allier pour les pluviales et la station d'épuration pour les eaux usées. Sachant que la réfection du réseau d'eau potable rue de la Croix des Rameaux est prévue en 2016, une étude de faisabilité d'enfouissement des réseaux secs et de mise en séparatif est en cours pour savoir si l'ensemble se fera en une seule tranche ou pas et le tout établi sur un an ou deux.

- Prévisions de travaux pour 2016 :

- . Installer le 380 Volts à la salle de Tissonnières et à la grange
- . Insonorisation de cette même salle par les employés communaux
- . Différentes toitures de bâtiments communaux à resuivre
- . Extension du stockage à la Maison des Associations

- Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement

Monsieur le Maire expose que des travaux d'aménagement avec réfection de l'aire de jeux sont indispensables à réaliser dans les plus brefs délais.

Du fait de l'état de la cour, les enfants de l'école se salissent beaucoup et l'entretien des locaux est plus difficile.

Un quantitatif a été réalisé, un affichage en Mairie a été effectué et une consultation a eu lieu pour réaliser les dits travaux.

Trois entreprises ont répondu dans le délai fixé au jeudi 25 février 2016 avant midi :

- EIFFAGE à Clermont-Fd pour 84 205.55 € H.T.
- GUYARD à Lezoux pour 88 970.25 € H.T.
- COUDERT à Vernines pour 91 085.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE qui est la moins-disante.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- le choix de l'entreprise
- autorise le Maire à signer le marché ou le bon pour accord et à donner l'ordre à l'entreprise de réaliser les dits travaux.

- Sollicitation d'une subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local

. La commune a déposé un dossier « bâtiments » de plus de 223 000 € qui intègre une extension de la Maison des Associations :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 27 octobre 2015 pour le dossier des gros travaux à la Maison du Peuple comprenant les travaux de mise aux normes en ce qui concerne l'accessibilité et les travaux de rénovation énergétique visant à diminuer la consommation en énergie des bâtiments.

L'Etat, dans le cadre de son soutien à l'investissement public local, vient de dégager une enveloppe de 500 Millions d'euros au niveau national consacrée à des grands projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement de ce dossier de 223 051.45 € auprès de l'Etat par le biais de la Sous-Préfecture.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter un financement « grands projets d'investissements »

- Convention P.A.V. avec le SBA

Une convention doit être signée pour la mise en fonctionnement des Points d'Apports Volontaires en centre bourg ; le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

- Mesures de protection :

Des barrières de protection sont ou vont être installées devant le commerce et devant le bureau de tabac.

Les accès en bordure d'Allier seront protégés par des cordons de terre afin d'éviter les nuisances de tout ordre

Le principe d'une barrière empêchant l'accès sous le village de Tissonnières est adopté car les nuisances sont énormes l'été (Notamment rave party et animations diverses)

- Questions diverses :

- Monsieur le Maire a une réunion ce jeudi avec Monsieur le Sous-Préfet concernant les gens du voyage.

- L'entreprise PROCAR a fait une demande d'extension de son activité. Il faudra modifier le P.L.U., notamment sans doute par une « déclaration de projets » tant l'intérêt général est en jeu, notamment l'emploi.

- Monsieur Ferré est décédé. Il possédait une parcelle de 2448 m² (ZV 44) qu'il conviendrait d'acheter car située entre deux parcelles appartenant à la commune. Le prix d'achat serait d'environ 2000 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à remplir les formalités d'acquisition et à signer chez le Notaire.

- ce samedi sera passé devant Notaire la promesse de vente du terrain aux médecins et à la pharmacienne

- Le 24 Mars : signature avec Monsieur Chovet pour récupérer la voirie du lotissement « Les Noisetiers » (2^e tranche) et ce du fait de la conformité des travaux.